

Enseignants de l'Unsa - Grenoble

Mesdames, Messieurs, les membres de la CAPA

Les commissions paritaires sont en voie de disparition... Mouvement, avancement, promotion de grade, comme pour beaucoup d'autres sujets, nous regrettons la disparition des temps d'échanges institutionnels qui permettaient d'entretenir un dialogue social régulier entre nous, mais aussi les avancées qualitatives que nous pouvions observer alors. Notre employeur nous avait assuré que, loin de perdre des droits, les personnels seraient mieux accompagnés individuellement et par lui-même... Nous faisons le constat que les collègues nous sollicitent toujours autant si ce n'est plus, car les promesses ne sont pas tenues ; nous ne pouvons que regretter l'isolement dans lequel ils-elles se trouvent. Bien sûr, il ne s'agit surtout pas de remettre en cause la qualité du travail mené quotidiennement par nos collègues administratifs, mais, encore une fois, de dénoncer le cadre qui leur est imposé. Le SE-Unsa tient à redire, à nouveau ici, son opposition à la loi de transformation de la Fonction Publique qui porte atteinte au principe de participation pourtant inscrit dans la constitution.

Depuis le début de la crise sanitaire, les enseignant·es et tous les personnels d'éducation s'engagent très fortement pour que le service public d'éducation joue pleinement son rôle. Ils·elles font leur possible - et souvent bien au-delà du cadre de travail habituel - pour que les inégalités scolaires, souvent liées aux inégalités sociales, ne se creusent pas davantage. Le système éducatif tient, grâce à la conscience professionnelle de tous : confronté·es aux risques sanitaires, exposé·es quotidiennement au virus, nos collègues vivent souvent dans l'inquiétude et attendent une meilleure reconnaissance de leur engagement professionnel pour le service public. Le SE-Unsa déplore l'utilisation systématique des médias par notre ministre et la transmission tardive aux chefs d'établissement et aux collègues des multiples informations concernant les collèges et les lycées. Les protocoles sanitaires et les « foires aux questions » se succèdent à un rythme effréné. Ils se trouvent dans la situation paradoxale de vouloir tout mettre en œuvre à chaque fois, le mieux possible, tout en niant leur propre santé, leurs propres inquiétudes, et en devant modifier l'organisation des établissements.

Le SE-Unsa déplore les nombreux «cafouillages» qui sont encore légion : la priorité vaccinale qui n'a été rendue effective que très récemment, le manque d'auto-tests et le traitement administratif des tests salivaires... Mais les équipes ont été là, sans retenue, pour assurer plus que leur mission depuis le début de la crise.

Concernant l'ordre du jour à proprement parler, nous nous étonnons tout d'abord d'étudier lors de cette CAPA 2 dossiers de recours de rendez-vous de carrière, alors même qu'une CAPA dédiée à ce sujet a eu lieu il y a 2 mois.

De plus, au sujet de l'avancement, nous voyons à nouveau à l'œuvre la corrélation entre évaluation et avancement.

Comme nous l'avons déjà dit les années précédentes, sans être entendus, cette corrélation n'est en aucun cas prévue dans les textes du PPCR mais malheureusement induite par un contingentement dangereux. La quasi-totalité des 30% des collègues qui bénéficient d'un boost d'un an ont eu un avis "Excellent". Nous nous questionnons de nouveau sur l'appréciation de Mme la Rectrice : n'est-elle pas un outil de classement des collègues ?

Pour le SE-Unsa, cela continue à être à la fois incompréhensible, inacceptable et lourd de conséquences, car cette logique ternit le système de progression né du PPCR, plus favorable aux collègues que l'avancement ancienne formule dont nous n'avons pas oublié les travers. On s'écarte de fait totalement de l'esprit de ces nouvelles modalités d'évaluation. Pour le SE-Unsa, la solution est simple. Si un enseignant est excellent : il ne faut pas se priver de le lui signifier clairement! Cette dernière CAPA aurait pu jouer son rôle en suivant des règles précises, voire en débattant de cas spécifiques.

La reconnaissance de l'investissement et du travail, l'existence de règles d'avancement claires et explicitées, la transparence et l'équité dans les opérations de carrière garanties par le rôle des représentants des personnels sont plus que jamais essentielles, car il y a tout à perdre à répandre l'incompréhension en plus de l'opacité induite par la fin des CAP. Nous regrettons aussi la prise en compte de l'ancienneté de grade comme 1^{er} élément de classification à avis recteur égal. A l'heure où l'on favorise la pluralité professionnelle, il nous paraît inadmissible de discriminer les collègues provenant d'autres corps. Aussi, au SE-Unsa, nous demandons la prise en compte de l'ancienneté générale de service en lieu et place de l'ancienneté de grade.

Enfin, au sujet des temps partiels, nous actons positivement le faible nombre de recours qui devra être mis en parallèle avec les chiffres de demandes et de refus. Nous vous rappelons que les temps partiels sur autorisation sont souvent un moyen pour les collègues soit de se préserver des plages d'oxygénation dans une mission de plus en plus difficile, soit un moyen d'aménager leur une fin de carrière de plus en plus longue, mais dans les deux cas au détriment de leurs propres revenus.

Pour le SE-Unsa Sophie Descazaux Julien Joly

